



الجمعية 107 للمصالح للبرلمانية للدول
107^{ème} Conférence de l'Union Interparlementaire
107th Conference of the Inter-Parliamentary Union

UNION INTERPARLEMENTAIRE
107^{ème} Conférence et réunions connexes
Marrakech, 17 - 23 mars 2002



CL/170/C.1
14 décembre 2001

CONVOCATION

170^{ème} SESSION DU CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE

Marrakech, 18, 19, 21 et 23 mars 2002

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil interparlementaire tiendra sa 170^{ème} session au Palais des Congrès de Marrakech où se déroulera la 107^{ème} Conférence de l'Union interparlementaire.

- ▶ Les délégués voudront bien noter que la première séance se tiendra le lundi 18 mars de 9 heures à 9 h.30. Les séances du mardi 19 et du jeudi 21 mars se tiendront de 14h.30 à 18h.30 et de 16h.30 à 18h.30 respectivement et seront consacrées principalement au débat sur la réforme de l'Union. La dernière séance du Conseil se tiendra le samedi 23 mars de 9 heures jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

1. PARTICIPATION

Le Conseil se compose de deux membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La liste des membres du Conseil figure dans le Répertoire des Membres de l'Union, qui sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentant(s) au Conseil d'ici le 16 mars 2002 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil, "un membre du Conseil empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet".

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE*

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 235^{ème} session (septembre 2001), est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil sera appelé à adopter son ordre du jour à l'ouverture de ses travaux.

2. Approbation du compte rendu de la 169^{ème} session du Conseil

Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 169^{ème} session (CL/169/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 170^{ème} session.

3. Propositions relatives à l'élection du Président de la 107^{ème} Conférence

Conformément à la pratique de l'Union, un membre du Parlement hôte sera proposé par le Conseil pour élection à la présidence de la Conférence.

4. Questions relatives aux Membres de l'Union

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'Union
- b) Situation de certains Membres

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité exécutif sur d'éventuelles demandes d'affiliation ou de réaffiliation et sur la situation de certains Membres.

5. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 169^{ème} session du Conseil
- b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Conseil sera saisi du rapport de la Présidente sur ses activités et entendra un rapport sur les activités du Comité exécutif, y compris la 236^{ème} session du Comité qui se tiendra à Genève les 21 et 22 janvier 2002.

6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'Union pour l'année 2001

Le Conseil sera saisi du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'Union pour l'année 2001.

7. Résultats financiers de l'exercice 2001

Le Conseil examinera le rapport des Vérificateurs des comptes de l'Union pour l'exercice 2001.

8. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées

- a) Séminaire à l'intention des Parlements francophones d'Afrique sur le "Parlement et le processus budgétaire, notamment dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes"

Le Conseil sera saisi d'un rapport sur le Séminaire organisé dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Union en coopération avec le PNUD et la Banque mondiale (Bamako, 1^{er}- 3 novembre 2001).

*

Le Comité exécutif complétera, si nécessaire, le présent ordre du jour provisoire à sa 236^{ème} session qui se tiendra à Genève en janvier 2002 et à sa 237^{ème} session qui se tiendra à Marrakech en mars 2002.

- b) Réunion parlementaire à l'occasion de la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC

Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la réunion parlementaire organisée en coopération avec le Parlement européen et d'autres assemblées parlementaires (Doha, 11 novembre 2001).

- c) Conférence sur le droit international humanitaire pour la protection des populations civiles en cas de conflit armé en Afrique

Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la Conférence organisée par l'Union parlementaire africaine et parrainée par l'UIP et le CICR (Niamey, 18 - 20 février 2002).

9. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil entendra un rapport sur la coopération entre l'Union et le système des Nations Unies et, notamment, sur l'état des négociations concernant l'établissement d'une relation nouvelle et renforcée entre l'Union et l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires.

10. Réforme de l'Union interparlementaire

Le Conseil sera saisi d'un rapport de synthèse du Comité exécutif présentant les structures et le fonctionnement qui pourraient être ceux de l'Union à l'avenir pour répondre à sa mission.

11. Construction d'un nouveau siège pour l'Union interparlementaire à Genève

Le Conseil recevra les dernières informations concernant la construction du nouveau siège de l'Union à Genève.

12. Action menée par l'Union interparlementaire pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires dans le monde

13. Activités des organes pléniers et comités spécialisés

Le Conseil examinera les rapports des organes et comités suivants et tiendra des élections pour pourvoir les sièges vacants :

- a) Réunion des femmes parlementaires
- b) Réunion des représentants des parties au processus de la CSCM
- c) Comité des droits de l'homme des parlementaires
 - i) Election d'un membre suppléant
 - ii) Rapport du Comité
- d) Comité du développement durable
 - i) Election d'un membre suppléant
 - ii) Rapport du Comité
- e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
 - i) Election d'un membre titulaire
 - ii) Rapport du Comité
- f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
 - (i) Election d'un facilitateur
 - (ii) Rapport des facilitateurs
- h) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

14. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Conférences statutaires
- b) Conférences spécialisées et autres réunions

Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions prévues au programme de l'Union, ainsi que de toute proposition concernant de futures réunions.

15. Elections au Comité exécutif

(Cf. Article 23 des Statuts, articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil)

Le Conseil sera appelé à élire un membre pour remplacer M. H. Gjellerod (Danemark) qui n'est plus parlementaire.

3. POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil sont limitées à la détermination et à l'orientation des activités de l'Union et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'Union au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session; sinon à la majorité des deux tiers.

4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à certains points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux membres à l'avance.

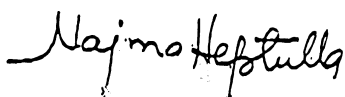
5. INFORMATIONS GÉNÉRALES

On trouvera dans la convocation de la 107^{ème} Conférence (CONF/107/C.1) diverses informations concernant la session de Marrakech. En outre, l'invitation du Parlement marocain fournit tous les détails relatifs à l'inscription des délégués et à leur hébergement.

*

* *

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Najma HEPTULLA
Présidente
du Conseil de l'Union interparlementaire



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire